



LA POLYVALENCE DE SECTEUR DOIT-ELLE ENCAISSER DE NOUVEAUX COUPS ? NON aux 8 SUPPRESSIONS DE POSTES

Parce que le service social de polyvalence est le seul service de proximité, en contact direct avec la population, il est en première ligne pour recevoir, répondre, accompagner les personnes en difficulté.

Sans augmentation de ses effectifs depuis les années 80, le service social de polyvalence n'a cessé d'assurer davantage de missions suite :

- À de nouveaux dispositifs et réglementations,
- Au désinvestissement des autres institutions,
- Aux réorganisations successives.

Ainsi, la polyvalence a dû absorber :

- Le suivi social auprès des enfants des écoles élémentaire et maternelle après le retrait de l'Éducation Nationale,
- L'exercice exclusif de la polyvalence suite au déconventionnement de la CAF et de la MSA,
- Le dispositif sur le RMI depuis 1988,
- La loi Besson 1990 sur le logement, la prévention des expulsions...,
- La loi 1998 sur la lutte contre les exclusions : aide aux impayés d'énergie, dispositif Droit de Réservation État, et plus récemment les dossiers de logement temporaire.
- Loi Neiertz sur le surendettement : constitution des dossiers Banque de France
- Protocole des violences faites aux femmes : accompagnement, écoute, accès au relogement.....
- Et récemment, Convention Pôle Emploi : suivi de nouveaux publics au chômage, suivi des gens du voyage ne stationnant pas sur les aires d'accueil qui leur sont dédiées.

Dans un contexte sociétal en évolution :

- Prise en charge de nouvelles populations : jeunes de moins de 25 ans (dispositif FAJ...),
- Augmentation d'interventions auprès de personnes vulnérables et de personnes âgées (maintien à domicile...)
- Augmentation du chômage et de la précarité (des demandes de secours en hausse) : +30% d'allocataires du RSA depuis 2009,
- En Indre et Loire : 14 quartiers classés prioritaires en 2015 au lieu de 5 précédemment,
- Augmentation des dossiers AMEET pour les impayés d'énergie et d'eau,

- Augmentation des dossiers AAH nécessitant un accompagnement des familles,
- Augmentation des Informations Préoccupantes,
- Augmentation des sollicitations dans le cadre de conflits conjugaux et séparations.
- Augmentation de personnes en rupture de droits, sans ressource (surcroît des secours d'urgence).

Sur fond de :

- Baisse des budgets d'intervention TISF,
- Attente de lieux de placements, de mises en place des mesures AEP, AED et AEMO et face à une PMI exsangue : la polyvalence doit pallier !
- Situations d'urgence et d'interventions à prioriser constamment,
- Non reconnaissance du temps consacré aux actions collectives,
- Non reconnaissance du temps de formation des stagiaires,
- Risque « d'escamoter » le temps de formation professionnelle,
- Mise en place de techniques informatiques, de communication, de logistique.
- Non remplacement de personnels, restrictions budgétaires (recherche de solutions alternatives aux refus d'aides), pression du public, agressions de plus en plus fréquentes...

Dans ce contexte, la création du service spécialisé assistantes maternelles devrait nous permettre d'assurer au mieux ces missions auprès du public.....

ET NON !!! ENCORE UNE FOIS, L'ADMINISTRATION VEUT DÉPOUILLER LE SERVICE D'ACTION SOCIALE EN SUPPRIMANT 8 POSTES !!

ET BIEN NON !!! NOUS REFUSONS CE NOUVEAU COUP PORTÉ À LA POLYVALENCE !!!

Un préavis de grève reconductible a été déposé à compter

Du lundi 30 mai 2016

Pour le personnel des pôles Action Sociale

Rassemblement le lundi 30 mai 2016 à 9h00

Devant le centre administratif du Champ Girault

38 rue Édouard Vaillant à Tours

(Possibilité de prendre 1h, 2H, une demi-journée ou une journée)